



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques et
Immobilières
DCPAJI_2024_0033

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE
SERVICE N°24-017
ENTRE LA VILLE DE TOURCOING ET
L'ASSOCIATION « FEMMES DU
NORD » A L'OCCASION DE LA
JOURNEE DES FEMMES**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant les marchés et les accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Considérant que l'association « Femmes du Nord » est une association à but non lucratif, dont la mission est de promouvoir et soutenir la participation des femmes à la prise de décision politique, développer la solidarité entre les femmes d'Europe de France et du monde ;

Considérant la volonté de la Ville de Tourcoing de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants, à l'occasion de la journée des Femmes du 8 mars 2024.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de prestations de service, référencée sous le numéro 24.017, avec l'association « Femmes solidaires du Nord » dont le siège est situé au 104 rue du Général Leclerc 59208 ARMENTIERES, dont le n° Siret est le 30997941700032, représentée par Madame Annie THERY, Présidente, agissant au nom et pour le compte de ladite association.

L'objet de la prestation de services est la réalisation d'une exposition qui sera présentée au public le 8 mars 2024, mettant en lumière des femmes célèbres et parfois méconnues de notre histoire commune. Cette exposition permettra une rétrospective sur les acquis, les victoires de nos mères et de nous

interroger plus généralement sur la place de la femme aujourd'hui dans la société et sur le chemin qu'il reste à parcourir.
Cette exposition sera visible dans le Hall de la ville de Tourcoing, le 8 mars 2024.

ARTICLE 2 : De verser la somme de 300 € TTC (trois cent euros toutes taxes comprises) à l'association « Femmes du Nord » en contrepartie des prestations précédemment définies.

ARTICLE 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du contrat seront imputées sur le budget communal

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 16 février 2024


Doriane BECUE
Maire de TOURCOING

Accusé Réception en Préfecture le : - 4 MARS 2024

Publié sur le site de la Ville le : - 4 MARS 2024

BUDGET PRJN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_033 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 04/03/2024
Objet : Décision convention femmes du Nord

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 04/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0033 - D_cision convention femmes du Nord.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240304-DAJI_D2024_033-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/03/2024

